



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 juin 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 66
Nombre de procurations : 18

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe NEYRAUD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Isabelle BARDIN
Madame Céline TONOT	Madame Catherine MINAUX	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Brigitte CHAVANCE
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Valérie GRANDET
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Ludovic GAFFET
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Alexandre HEDDAR
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Moulay JELLAL
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Sébastien KENCKER
Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Thierry COUDERT	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Madame Mélanie FORTIER	Monsieur Jean-Marie BENEY
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Régis PETITBOULANGER	Madame Manuela SCHAEFFER
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Fabian RUINET
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Brigitte POPARD	
	Madame Aziza AGLAGAL	

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Maël SZABELSKI
	Monsieur Jordane GALLOIS pouvoir à Monsieur Benoît BORDAT
	Madame Christine MARTIN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Monsieur Denis GUVENATAM pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
	Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE pouvoir à Madame Sandra GAUDILLIERE
	Monsieur Nouredine ACHERIA pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Samuel LONCHAMPT pouvoir à Madame Bénédicte PERSON-PICARD
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, SOLIDARITES ET URBANISME

**Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » -
Conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique – Rapport spécial
annuel – Année 2025**

En application de l'article 1524-3 du code général des collectivités territoriales, les sociétés d'économie mixte locales établissent un rapport annuel sur les conditions de l'exercice des prérogatives de puissance publique pour le compte d'une collectivité ou d'un groupement.

Dans le cadre des conventions conclues avec la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise », la société n'a exercé en 2025 aucune prérogative de puissance publique, aucune procédure de préemption ni d'expropriation n'ayant été mise en œuvre.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de prendre acte du rapport spécial sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique par la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » pour le compte de la Métropole au cours de l'année 2025.

SCRUTIN	POUR : 82	ABSTENTION : 2
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 18 PROCURATION(S)	